
Date de Convocation

15/05/2023

Date d’Affichage

16/05/2023

**NOMBRE DE
CONSEILLERS**

En exercice 18

Présents 12

Votants 15

OBJET :

**Renouvellement de
l’opération « chèques
sport culture »**

Secrétaire de séance
Anne DAMIE



L’an deux mille vingt-trois, le vingt-trois mai à 19 h 00
Le Conseil Municipal légalement convoqué s’est réuni dans la
Salle du Conseil, sous la présidence de Monsieur Michel
DUPONT

Etaient présents : Michel DUPONT, Hélène FOUACHE, Olivier
DUBREUCQ, Anne SEILLE, Xavier GIRARD, Gilles RONSE,
Pierre WAUQUIER, Eric LAUWAGIE, Jean-Michel HAVEZ,
Emmanuelle AUMARD, Rénald DUREUX, Anne DAMIE,

Absents ayant donné procuration : Valérie DEVENDEVILLE,
Olivier TYTGAT, Emilie VANDERBAUWEDE

Absents excusés : Philippe LAQUAY-PINSET, Amandine TEYS,
Aurore PENNORS

Secrétaire de séance : Anne DAMIE

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal qu’en 2021 il
avait été décidé de créer des chèques sport culture. Ceci
consistait en la participation financière d’un montant de 15
euros à tout ennevelinois de moins de 18 ans s’inscrivant dans
une association ennevelinoise. Cette opération avait été
renouvelée avec succès en 2022.

Sur proposition de Monsieur le Maire, le conseil municipal
décide à l’unanimité de renouveler cette opération pour
l’année associative 2023/2024.

Ainsi, pour la rentrée associative de septembre 2023, la
commune apportera une aide financière d’un montant de 15
euros à tout ennevelinois de moins de 18 ans s’inscrivant dans
une association ennevelinoise.

Cette aide sera accordée une seule fois par personne.

Elle sera matérialisée par la remise d’un bon unique au nom
du mineur stipulant le nom de l’association ennevelinoise dans
laquelle il souhaite s’inscrire. Ce bon sera à remettre au
trésorier de l’association lors des séances d’inscriptions et
donnera lieu à une remise immédiate pour le porteur de ce
bon.

L’ensemble des bons reçus devront être remis en mairie par
les associations avant le 31 octobre 2023 délai de rigueur, afin
que le montant total des bons soit reversé aux associations
respectives par mandatement.

Fait et délibéré à Ennevelin,
le 23 mai 2023,
Le Maire,
Michel DUPONT

